

HONORAIRES LOCATION – GESTION – VENTE

Locations – Barème à compter du 01/06/2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Comprenant : entremise négociation – visite du logement et constitution du dossier – rédaction de bail

| Biens | Honoraires locataires | Honoraires bailleur |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Zone très tendue | 12,00 € / m ² | 12,00 € / m ² |
| Zone tendue | 10,00 € / m ² | 10,00 € / m ² |
| Zone non tendue | 8,00 € / m ² | 8,00 € / m ² |
| Frais d'établissement d'un état des lieux : selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué | 3,00 € / m ² | 3,00 € / m ² |
| Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 1989 à la demande du locataire | 150,00 € | 150,00 € |

Le montant total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges par partie.

| Parking ou garage | Honoraires locataires | Honoraires bailleur |
|-------------------|------------------------|------------------------|
| | 75,00 € TTC (TVA 20 %) | 75,00 € TTC (TVA 20 %) |

Honoraires pour les autres baux (locaux commerciaux, professionnels) :

2 mois de loyer hors charges à la charge du locataire incluant la rédaction de l'état des lieux entrant.

Gestion locative

Honoraires de gestion :

7,00% HT soit 8,4% TTC (TVA 20 %) du montant des encaissements

Assurances loyers impayés : soit 2,10% TTC des sommes encaissées à la charge du bailleur

Les honoraires de location d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014.

Transaction – Tout type de locaux

| Prix de vente net vendeur compris entre : | % Honoraires TTC (TVA 20 %) |
|---|---------------------------------|
| 0 et 50 000 € | 10 % avec un minimum de 3 000 € |
| 50 001 et 100 000 € | 9 % |
| 100 001 et 150 000 € | 8 % |
| 150 001 et 200 000 € | 7 % |
| 200 001 et 250 000 € | 6 % |
| Au-delà de 250 000 € | 5 % |

Autres prestations – Barème d'estimation

Bien d'une surface de moins de 150m² : 190,00 € TTC (TVA 20%)

Bien d'une surface de plus de 150m² : 290,00 € TTC (TVA 20%)

Autre cas : sur devis préalable, offert en cas de mise en vente.